

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 28 novembre 2019

Convocation du 21 novembre 2019

Présents : Lilian BILLET Jean-Paul BOUILLOUD, Jérôme COMMARET, Véronique DA SILVA FREITAS, Christine DROUILHET, Yvan PAUGET, Stéphane MARZA

Excusés : Corinne DONDE, François FERTHET, Karine JULIEN

Secrétaire de séance : Jérôme COMMARET

Le compte-rendu du conseil du 24 octobre est adopté à l'unanimité

1/ Personnel communal :

Les candidats retenus pour le remplacement de l'employé communal ont été reçus en entretien par Lilian Billet, 1^{er} adjoint et Yvan Pauget, le Maire. A l'issue des entretiens, il est proposé de retenir une personne. La décision sera définitive dès confirmation de disponibilité du candidat. Dans la négative, un nouveau recrutement sera lancé.

2/ CABBB

- CLECT : le rapport de la Commission Locale a été approuvé à la majorité lors du dernier conseil communautaire. L'assemblée devait délibérer sur deux points :

- Les TAP mis en place sur l'ex Com-Com de Montrevel en Bresse s'arrêtent et les communes reviennent à la semaine de quatre jours. Cette modification entraîne une régularisation financière entre les communes concernées et la CABBB.

- La commune de St Trivier de Courtes versait des subventions aux associations ou clubs de St Trivier de Courtes. Pour simplifier la gestion, la CABBB remboursera la commune de St Trivier de Courtes après le versement de ces subventions, dont le montant est d'environ 44.000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport du 05 novembre 2019.

- ASSAINISSEMENT :

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la CA3B dispose de la compétence eau et assainissement collectif.

Une convention de prestations de services entre la CA3B et la commune de Domsure pour l'exploitation courante des ouvrages des services d'assainissement collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines a été signée en début d'année 2019.

Le poste de refoulement des Noyers sera raccordé dès janvier 2020. Ce nouveau poste implique une évolution du temps consacré par la commune au service. Cet ajustement donne lieu à l'établissement d'un avenant N° 1 à la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avenant n°1.

- Reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues sur les zones d'activités communautaires :

Monsieur le Maire explique que la CA3B est compétente en matière d'aménagement de zones d'activités économiques (ZAE). Elle aménage les zones, les exploite ou en assume la gestion au quotidien pour bon nombre d'entre elles.

Les implantations ou extensions d'entreprises ont pour conséquence de créer des nouvelles ressources fiscales au titre de la taxe foncière au profit des seules collectivités d'implantation. La CA3B procède à de nombreuses dépenses d'exploitation afférentes à ces zones, il est donc logique de prévoir un mécanisme de redistribution d'une partie de la fiscalité entre les collectivités percevant celles-ci et la CA3B.

La convention de partage de fiscalité établie en 2012 prévoit le reversement de 50 % du produit de la taxe sur les propriétés foncières bâties aux collectivités adhérentes au syndicat mixte CAP3B.

La présente convention ne s'appliquera qu'à concurrence des implantations sur les nouvelles zones, les nouvelles implantations sur zones existantes ou extension d'implantation sur les zones existantes dans lesquelles la CA3B a investi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention de partage de fiscalité sur les propriétés foncières bâties situées en la zone du Biolay, à hauteur de 50 % pour la CABBB (sur le foncier bâti) et 50 % pour la commune de Domsure (part correspondant aux charges supportées par la commune), sur la base des nouvelles implantations et extensions.

Enfin, Monsieur le Maire explique que la CA3B est compétente en matière d'aménagement de zones d'activités économiques (ZAE) mais, comme elle n'a pas la compétence en matière d'urbanisme réglementaire (notamment l'élaboration des plans locaux d'urbanisme), elle ne bénéficie pas de la perception de la taxe d'aménagement. Cette taxe a été instituée le 1^{er} mars 2012 par l'article L.331-1 du code de l'urbanisme. Elle doit être versée à l'occasion de la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Avant la fusion des différentes EPCI qui constituent aujourd'hui la CA3B, il existait deux dispositifs de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement aux EPCI.

Il est donc proposé une extension du dispositif à l'ensemble des ZAE de la CA3B avec une harmonisation du contenu des conventions en établissant à 100 % le retour de la part communale de la taxe d'aménagement à la CA3B.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention de reversement de la totalité de la part communale de la taxe d'aménagement vers la Communauté d'Agglomération sur la zone du Biolay, pour les taxes d'aménagement dont le rôle correspondant à la première fraction aura été émis à partir du 1^{er} janvier 2020.

- PET : Plan d'Équipement Territorial :

Dans le cadre de l'équipement, la commune a inscrit un projet concernant les équipements du stade de football qui consiste à réaménager les bâtiments et le terrain existants afin de créer un city stade, ou une halle sportive (espace couvert pour exercer du sport, des activités, des manifestations)... et rafraîchir le local buvette et les vestiaires.

Le projet d'une halle couverte doit être affiné. Rendez-vous a été pris auprès d'entreprises pour avis et estimation chiffrée.

Des demandes de subventions seront possibles auprès de la CA3B et de la DETR (Dotations Équipements Territoires Ruraux).

3/ RPT

Les effectifs comptent 105 élèves à ce jour.

Les prévisions pour la rentrée 2020/2021 sont de 101 élèves. La baisse s'explique par le départ d'une grosse classe (17 cm2) et le peu d'inscriptions en maternelle (6 petite section).

Quelques modifications ont été apportées au règlement intérieur :

- Les jours d'APC à Beaupont : lundi, mardi ou jeudi de 16h30 à 17h15
- Les jours d'APC à Domsure : mardi et jeudi de 16h20 à 17h05

- Les enfants de 3 ans doivent être inscrits depuis cette rentrée.

- Les demandes d'autorisation d'absences exceptionnelles sont à envoyer à madame la DASEN à Bourg en Bresse.

Les projets annuels à Beaupont :

- Séances de piscine pour les CE2/CM1 de septembre à décembre 2019 puis pour les CE1 au printemps.
- Sortie spectacle dans le cadre des « Petites scènes vertes » en avril 2020.
- Projet chorale avec les intervenants musicaux de la CA3B avec une représentation le 28 mai à la salle des fêtes de Pirajoux.
- Projet langue de madame Malinas avec l'intervention d'un assistant anglais par messages vocaux et vidéos dans différentes disciplines.

Les projets annuels à Domsure :

- USEP pour les grandes sections CP : 4 rencontres : Course longue à Bény en début d'année, danse à Domsure en novembre, acrogym en février et rollers en avril à Bény.
- Travail sur l'environnement local pour les petites et moyennes sections : partenariat avec le comité de fleurissement (plantation, cabane à insectes, cabane à oiseaux....), et animation autour du tri des déchets.

Les écoles de Beaupont remercient pour l'acquisition de 17 tablettes et demandent un boîtier wifi, le remplacement de rideaux, l'acquisition de paniers de basket plus petits pour les plus jeunes.

Les écoles de Domsure remercient Christophe pour son aide pour vider le garage et demandent des petits tapis pour les activités sportives.

4/ BUDGET

- Monsieur le Maire rappelle les propositions de travaux prévus en investissement de voirie pour l'année 2019. Il précise que les travaux de réfection des trottoirs du lotissement des Noyers pourront débuter dès le début de l'année 2020. Pour financer ces travaux, il convient de procéder à un virement de crédits sur le compte 2152.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le virement de crédits comme décrit ci-dessous :

DESIGNATION	DEPENSES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement		
D 21318	10.000,00	
D021 Immobilisations corporelles	10.000,00	
D 21		10.000,00
D2152		10.000,00
Total	10.000,00	10.000,00

- Comme chaque année, le conseil municipal est appelé à délibérer quant aux indemnités comptables allouées pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an et accorde également l'indemnité de confection des documents budgétaires soit un montant net de 337.38 €.

- Devis : plantation de végétaux au Villard : l'entreprise DELAY-MOIRAUD a émis un devis s'élevant à 1244.50 € HT (végétaux qui ne demanderont qu'un minimum d'entretien).

- Des devis ont été demandés afin d'envisager le remplacement des chaudières des bâtiments école-mairie. Réponses attendues pour le 09 décembre 2019.

- Vente de terrain à construire à Grange Viry : la limite de propriété de ce terrain était en limite de la voirie. Suite à la division de la parcelle, 88 m² doivent être acquis par la commune pour classement dans le domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir pour l'euro symbolique, la dite parcelle issue de la division.

5/ FORET

- Contrat FFN : Monsieur le 1^{ER} adjoint rappelle l'historique de l'offre de rachat du contrat Fond Forestier National. La proposition avait été acceptée courant juin.

Ce jour, la Direction Départementale des Territoires réclame à nouveau des documents.

- Affouage : les inscriptions ont été ouvertes aux habitants de Beaupont cette année. 12 affouagistes se sont inscrits. Les parcelles représentent 20 à 25 stères chacune, composées de couronnes de chênes dans les bois du Villard.

- Programme de coupe 2020 : Monsieur le 1^{er} adjoint donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2020 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier, à savoir l'ouverture à la coupe des parcelles 21,

5 et 9 pour un volume estimé à 280 m³. La vente de ces coupes servira au remboursement de la dette. Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte le programme de coupe proposé.

6/ DIVERS

- Bulletin municipal : distribution envisagée fin décembre 2019.

- Soirée du 14 décembre 2019 : les invitations seront distribuées dans les boîtes aux lettres. Rendez-vous à 19h00 à la salle des fêtes.

- Téléthon : le 07/12/2019

- Participation citoyenne : six inscrits à ce jour, il manque encore quelques inscriptions pour certains quartiers non représentés pour le moment.

- Ain-Habitat : Inauguration du 15-11-19 : le conseil municipal était malheureusement peu représenté (impératif de travail oblige). Les deux derniers logements seront attribués prochainement.

- Permis de construire GAEC DES COURS : unité de méthanisation : le permis a été déposé le 31/07/19. Un complément de pièces a été déposé fin octobre. Enfin un rejet tacite a été décidé par les services de l'Etat en l'absence des pièces demandées.

Monsieur le Maire évoque la réunion du 28 novembre 2019, en mairie, en présence de toutes les parties prenantes à ce projet, hormis les services de la DDPP, dont l'objectif était de trouver des solutions acceptables et une issue favorable.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a toujours été favorable à ce projet ambitieux et que des remarques ont été formulées lors du dépôt du PC, dont une concerne les accès. En effet, compte-tenu de l'état actuel de la route de Montoux et l'incapacité financière de la commune à rénover et renforcer cette route, il a été demandé au porteur du projet d'étudier une solution alternative avec un accès depuis la Route Départementale. Le dossier doit être réétudié.

Un courrier sera adressé à chacune des parties retraçant l'historique de ce dossier et les attentes de la commune.

Prochain conseil mardi 17 décembre 2019 à 20h00